

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2017

---

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

## AMENDEMENT

N ° 186

présenté par  
M. Chanteguet

-----

### ARTICLE 6

Après le mot :

« territoriales »,

supprimer la fin de l'alinéa 20.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à étendre l'indemnisation des dommages miniers subis par les collectivités territoriales aux victimes « clausées ».